

■ Le fait divers avait défrayé la chronique en 1901  
■ L'histoire mystérieuse de la séquestrée de Poitiers est retracée dans un documentaire diffusé samedi sur France 3 Poitou-Charentes.

Myriam HASSOUN  
m.hassoun@charentelibre.fr

Le 23 mai 1901, rue de la Visitation à Poitiers, la police découvre Blanche Monnier, enfermée depuis vingt-cinq ans dans une chambre au domicile de ses parents. Blanche a 52 ans et pèse moins de 30 kilos. Elle vit allongée dans les immundices et la vermine, nue, les cheveux crépés en une masse sale. La nouvelle se répand vite à Poitiers. Avec d'autant plus de délectation que les Monnier sont des notables: le père, décédé, était doyen de la faculté de lettres de la ville et le frère, Marcel, est ancien sous-préfet, docteur en droit. Toutes les gazettes dépêchent des reporters. Un journaliste de *La Charente*, ancêtre de *CL*, note alors: «À la nouvelle de cette affaire, l'émotion fut grande, non seulement en France mais dans le monde entier. Les journaux d'Amérique eux-mêmes commentaient ces événements.»

**Romanesque, féministe... et politique**

Le cas de la séquestrée de Poitiers soulève encore aujourd'hui tant d'hypothèses qu'il semble impossible de les épuiser toutes. «Le mystère ne sera jamais élucidé et c'est cela qui m'a intéressée», observe Christel Chabert, auteure lyonnaise d'un documentaire sur l'affaire poitevine diffusé samedi sur France 3 (1).

# Le mystère de la séquestrée de Poitiers



Blanche Monnier a vécu vingt-cinq ans enfermée dans sa chambre chez ses parents. Folie, réclusion volontaire ou séquestration: le mystère ne sera jamais élucidé. Repro Chistel Chabert

D'abord, c'est la question du pourquoi qui se fait lancinante. Pourquoi Blanche Monnier vivait-elle ainsi enfermée dans sa saleté? Était-elle séquestrée par sa mère et son frère? Était-elle folle ou bien avait-elle choisi cette vie? Les romanciers se sont saisi de l'affaire, remplissant les blancs avec leur imagination. André Gide, en 1930, en tira une chronique circonstanciée avec comme mot d'ordre: «Ne jugez pas.» Les politiques s'en sont aussi mêlés: à l'époque, républicains d'un côté et royalistes de l'autre se sont écharpés autour de la culpabilité de Marcel Monnier. Dans son documentaire, Christel Chabert fait intervenir l'écrivaine Viviane Janouin Benanti qui évoque une liaison que Blanche aurait eue avec un avocat. Liaison de laquelle serait même né un enfant que la famille aurait fait disparaître avant de séquestrer la malheureuse

pour dissimuler le déshonneur. Jean-Marie Augustin, professeur de droit à l'université de Poitiers et auteur de «L'Histoire véridique de la séquestrée de Poitiers», ne souscrit pas à cette thèse, qu'aucun document ne permet selon lui d'attester. Il préfère pencher vers une explication psychiatrique. «Ce qui est arrivé à Blanche est le résultat d'un fonctionnement familial de l'époque. Elle était folle et les parents, par pingrerie mais aussi par peur qu'elle y soit maltraitée, ont refusé de l'envoyer à l'asile.» Psychiatre-psychotraumatologue et spécialiste de l'histoire des femmes interviennent également dans le documentaire pour tenter de lever un coin du voile. «Chacun cherche, en fonction de sa sensibilité, à donner un sens à cette affaire. Tout est très troublant. On trouve mille signes qui se contredisent», note la réalisatrice.

Cependant, personne ne sera jamais condamné pour ce qui est arrivé à Blanche Monnier. Louise, la mère, maîtresse acariâtre de la maison où sa fille vivait recluse, meurt avant le procès. La population poitevine réclame la peau du frère. «Monnier, à son arrivée au palais, a été hué par plus de 2 000 personnes poussant des cris de mort», écrit le correspondant de *La Charente* le 10 octobre 1901 alors que s'ouvre le procès au tribunal de Poitiers.

**Un cas d'école**

Condamné à quinze mois de prison, Marcel sera finalement acquitté en appel. Pourquoi? «Du point de vue juridique, il n'a rien fait, explique Jean-Marie Augustin. Il a d'abord été condamné pour satisfaire l'opinion, mais à l'époque le code pénal ne prévoit pas le délit de commission par omission.» En clair, en 1901, le fait que Marcel ne soit jamais intervenu pour sortir sa sœur de son état ne peut pas être assimilé à des violences juridiquement condamnables. Ce n'est que quarante ans plus tard, sous le régime de Vichy, que la loi sur la non-assistance à personne en danger sera promulguée. «Aujourd'hui, Marcel serait condamné, peut-être aussi les médecins ainsi que les bonnes de la famille», raisonne Jean-Marie Augustin. L'affaire est devenue un cas d'école, soumis à tous les étudiants en droit. Christel Chabert a le projet de montrer bientôt son documentaire à l'École de la magistrature à Bordeaux. «Marcel a gagné parce qu'il y avait un vide juridique et il ne s'agit pas de le rejurer. Mais peut-être est-ce l'occasion de nous interroger sur notre droit, de comprendre qu'aujourd'hui aussi

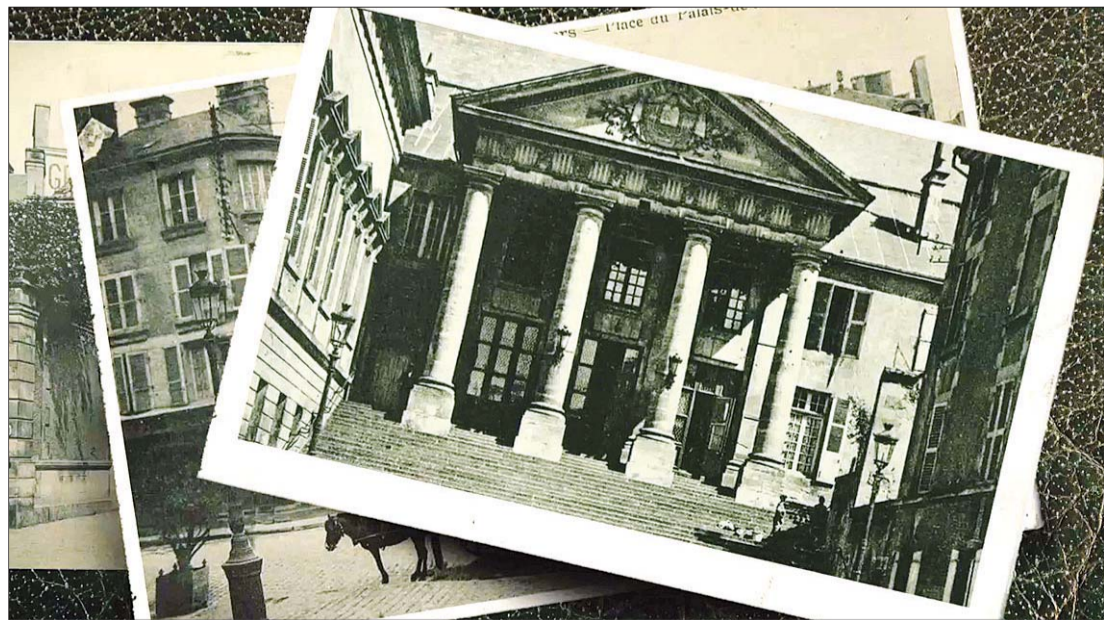
Chacun cherche, en fonction de sa sensibilité, à donner un sens à cette affaire. Tout est très troublant.



Christel Chabert. Repro CL

beaucoup se battent pour faire évoluer le code pénal.» La réalisatrice a choisi la forme du docu-fiction pour retracer l'histoire. Dans son documentaire, on suit un enquêteur qui déambule à travers des cartes postales anciennes et des vieilles vues de Poitiers. «C'est un voyage dans le temps, on repart dans les décors de l'époque», promet Christel Chabert. Blanche Monnier est morte en 1913. Elle laisse derrière elle une nuée de questions sans réponse. Et continue encore, plus d'un siècle après sa disparition, à hanter les esprits.

(1) Diffusion sur France 3 Poitou-Charentes et Limousin à 15h20. Le film est également projeté ce soir à 19h à la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers, 4, rue de l'Université.



Le documentaire de Christel Chabert promène le spectateur à travers de vieilles vues de Poitiers. Photo Chistel Chabert

**Repères**

**1<sup>er</sup> mars 1849.** Naissance de Blanche Monnier, fille de Louise Monnier et de Charles-Émile Monnier, doyen de la faculté de lettres de Poitiers.

**22 mai 1901.** Le procureur général de Poitiers reçoit une lettre anonyme dénonçant un «fait d'une exceptionnelle gravité».  
**23 mai 1901.** Blanche Monnier est découverte dans sa chambre au 21, rue de la Visitation.

**8 juin 1901.** Louise Monnier, mère de Blanche, meurt avant le procès.  
**11 octobre 1901.** Marcel Monnier, frère de Blanche, est condamné à 15 mois de prison en vertu de l'article 311 du code pénal pour «violence et voie de fait».  
**20 novembre 1901.** Marcel est

acquitté par la cour d'appel de Poitiers.  
**13 octobre 1913.** Blanche Monnier meurt à l'hôpital psychiatrique de Blois.  
**1930.** Gide écrit «La séquestrée de Poitiers»  
**1941.** Promulgation de la loi sur la non-assistance à personne en danger.